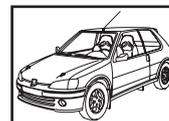




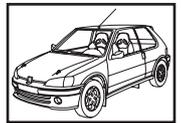
FORMULES DE PROMOTION RALLYE 2000

106 S16 GRA TERRE ET ASPHALTE



**STRUCTURE et
EQUIPEMENTS**

STRUCTURE ET ÉQUIPEMENTS



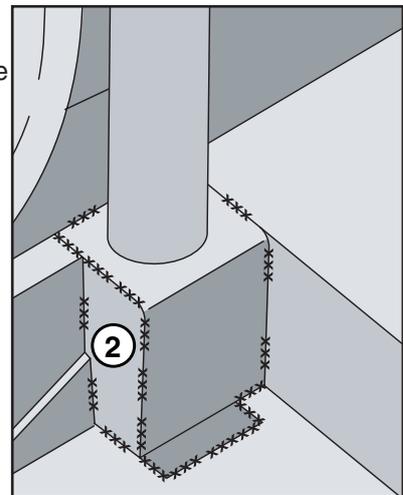
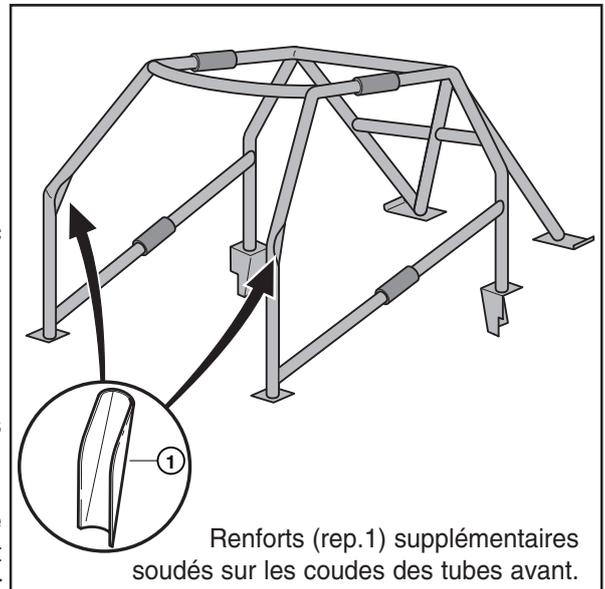
STRUCTURE ET ÉQUIPEMENTS

AVERTISSEMENT

- **Aucun renfort ni allégement de caisse, autres que ceux cités dans ce règlement, ne sont autorisés.**

ARCEAU SOUDÉ

- Mise en place de la partie arrière de l'arceau :
 - Par le côté passager.
 - Le pied arrière gauche entre en premier.
 - Le coin supérieur droit vient en contact avec le pare-brise (Opération délicate).
 - Le pied arrière droit entre en dernier.
 - Basculer l'arceau en position dans la caisse.
- Monter la partie avant de l'arceau et la raccorder à la partie arrière à l'aide des manchons.
- Les manchons de liaison des deux parties de l'arceau sont à souder sur les bouts et sur 360° et par points bouchon. Les pieds, eux, sont à souder par points de chaînette.
- Il est autorisé de souder les tubes d'arceau à la caisse (partout où cela est possible).
- Les deux plaques (rep.2) fournies dans le kit servent à fermer les boîtiers de liaison de l'arceau principal sur caisse (dessin ci-contre).
- Il est conseillé de peindre en noir mat l'arceau autour du pare-brise afin d'éviter les reflets.



HABITACLE

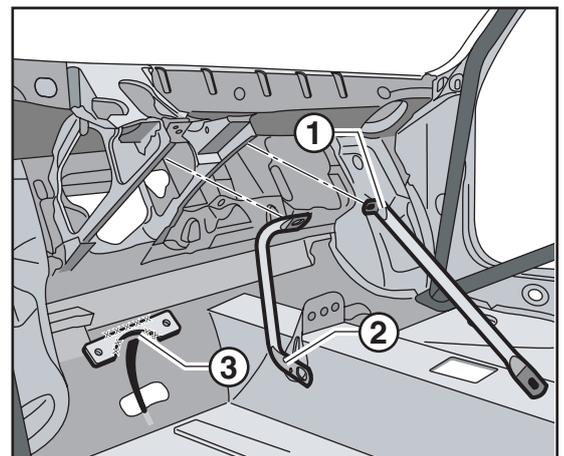
Colonne de direction

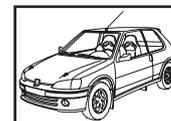
- La jambe de force droite (rep.1) demeure à sa place d'origine réf.PR 7140-A5.
- Il est autorisé de supprimer la jambe gauche (rep.2) réf.PR 7140-A7.

Triangle de suspension

- Après avoir effectué le réglage des trains, il est obligatoire de souder à l'intérieur de la caisse la patte anti-déplacement (réf. PS 619711-07) du palier de triangle (rep.3).

N.B. Prévoir un cache avant peinture de caisse.





STRUCTURE ET ÉQUIPEMENTS

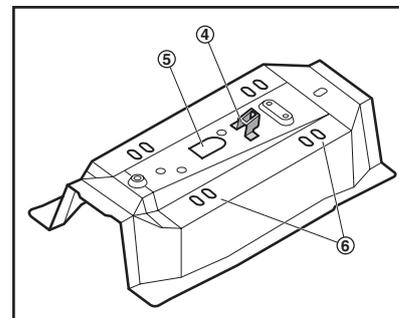
HABITACLE (suite)

Frein à main

- Le support de contacteur (rep.4) est à supprimer.
- Le trou de passage des câbles d'origine (rep.5) est à obstruer.

Fixation de siège

- Vérifier le sertissage des cages écrou sur le renfort central du tunnel (rep.6).
- Si nécessaire remplacer le renfort central réf. PR 7214-78.



Support de siège

- Il est autorisé d'utiliser un support autre que celui du kit à condition qu' il soit conforme à la réglementation en vigueur et que son poids soit égal à celui du kit, soit 3,5 Kg.

Fixation de roue de secours

Version asphalte :

Deux roues de secours devront obligatoirement être présentes dans le véhicule.

Version terre :

Une roue de secours devra obligatoirement être présente dans le véhicule.

- Il est conseillé d'utiliser les fixations par sangle réf.PS 99185-00. Les contres plaques des points d'ancrage à souder sont fournies dans le nécessaire et doivent être utilisées. Les trois points d'ancrage doivent être fixés à 120° autour de la roue.

Attention:

- Il est interdit de superposer les deux roues de secours.
- La ou les roues de secours devront être solidement fixées à plat dans l'arrière de l'habitacle.

Fixation de croix

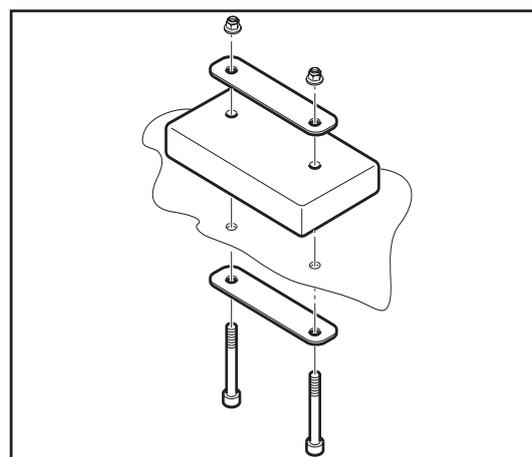
- Il est conseillé d'utiliser le support, réf. PS 99190-00 à fixer solidement sur le plancher.
- Pour la fixation des croix de roues lourdes (acier), une sangle supplémentaire est obligatoire.

Fixation de cric

- Libre (type) à fixer solidement sur plancher.

Lest (voir poids p.78)

- Afin d'ajuster le poids minimum de la voiture, il est **obligatoire** d'utiliser le lest Peugeot Sport. Celui ci devra être placé sur le plancher du coffre (en arrière des pieds d'arceau) et facilement accessible pour être plombé par les commissaires. Les fixations sous le plancher devront être accessibles également.

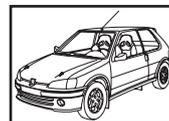


Modifications

- Il est autorisé de supprimer les supports des points de fixation d'origine des ceintures de sécurité arrière, ainsi que les supports de banquette.

Attention : Les renforts ou contre-plaque de ces éléments doivent demeurer en place et non modifiés.

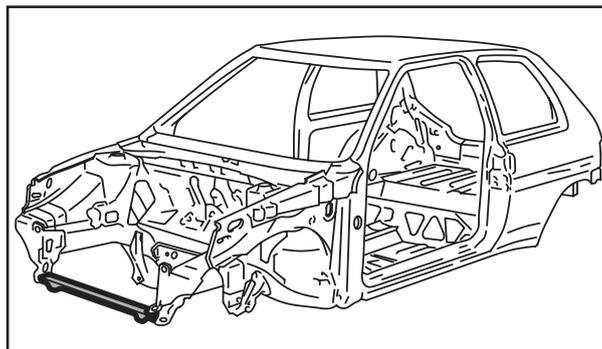
- Il est autorisé d'obstruer (pastilles soudées ou collées) tous les orifices situés sur le plancher.



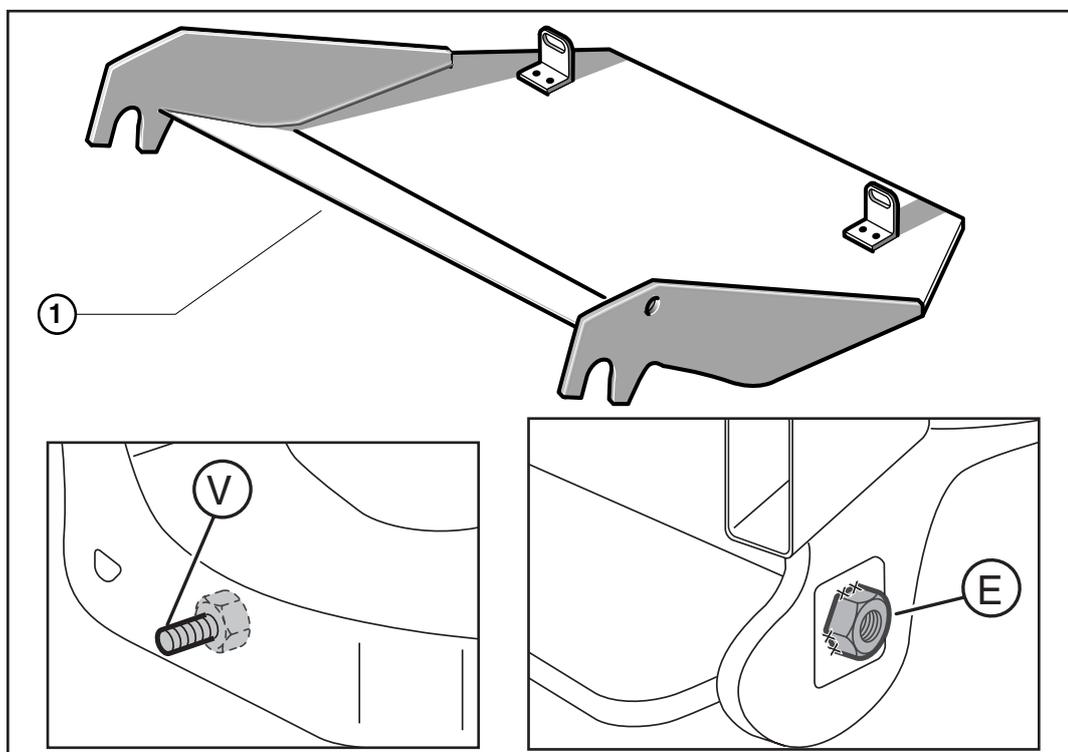
STRUCTURE ET ÉQUIPEMENTS

TRAVERSE AVANT

- Il est autorisé de renforcer la traverse inférieure avant en y soudant un renfort acier réf. PS 619500-10, celui-ci devra impérativement épouser la forme de la traverse d'origine et être en contact partout avec celle-ci.



CARÉNAGE MOTEUR



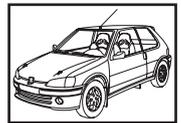
- Le protège carter alu (rep1.) fourni dans le kit se fixe en quatre points (2 AV + 2 AR). réf.PS 6K18005-01.
- Les deux points arrière sont réalisés à l'aide de deux vis \varnothing 12 (non fournies) à souder sur les côtelettes (V).
- Les deux points avant sont réalisés à l'aide de deux écrous M12 (non fournis) à souder (E).

N.B: Les fixations du protège carter moteur étant libres, le montage indiqué ci-dessus est donné à titre indicatif.

Il est autorisé de fabriquer un support arrière (type 106 Rallye) fixé dans les quatre taraudages \varnothing 10 d'origine.

Support et fixations : poids maxi 3Kg.

- Afin de faciliter la mesure des hauteurs de caisse avant, il est obligatoire de vérifier que la verticale de l'axe de fixation de l'articulation avant du bras (voir p78) soit suffisamment dégagée afin de réaliser cette mesure. Si nécessaire, découper légèrement le carénage dans la zone concernée.



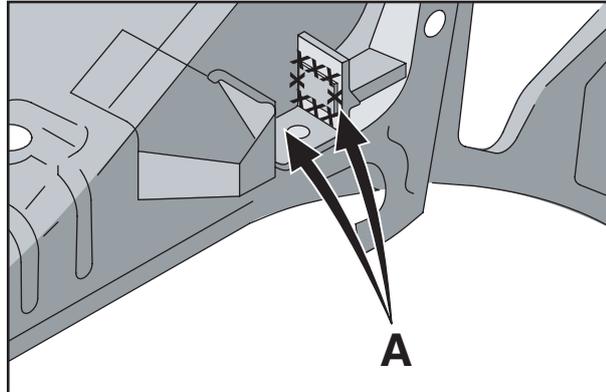
STRUCTURE ET ÉQUIPEMENTS

SUPPORT MOTEUR

- Souder les 2 (rep.A) cales du limiteur de débattement (fournies) dans le réceptacle sur caisse. Il est conseillé de faire un montage à blanc afin de définir exactement la position de ces cales.

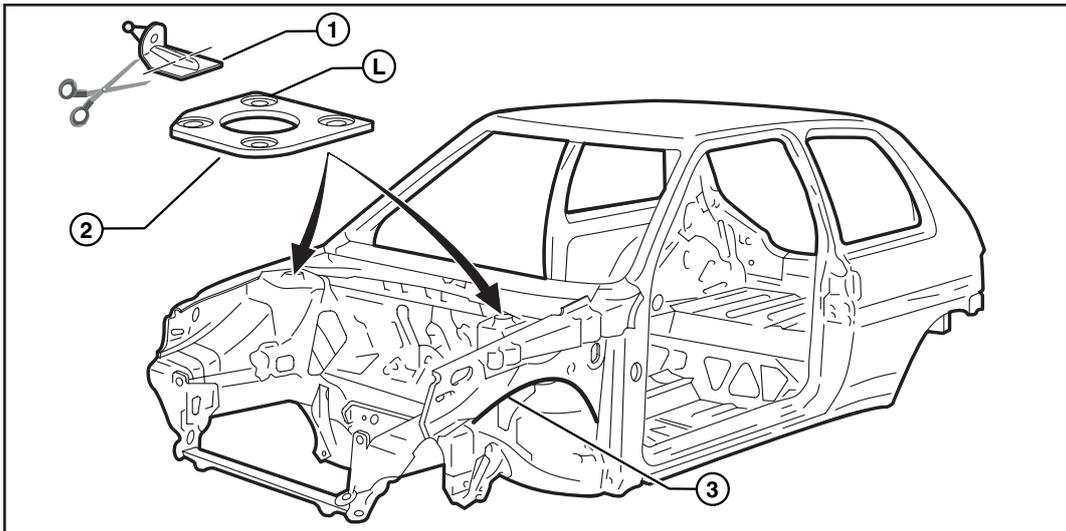
Cales réf. PS 617000-15.

ATTENTION: Le support est monté sans cale inférieure (contrairement à la 106 Rallye).



STRUCTURE et
EQUIPEMENTS

FIXATION SUSPENSION



- Présenter les platines (Rep. 2) sur les chapelles.

- Tracer et découper la partie "gênante" des équerres d'équilibreurs de capot avant (Rep. 1)

- Pour le serrage des écrous, Il est autorisé d'usiner des lamages (L), profondeur maxi 3 mm, Ø maxi 20 mm.

- Les platines supérieures doivent obligatoirement être centrées sur les trous d'origine et montées en position reculées dans les chapelles d'amortisseur (version D.A - voir page 79).

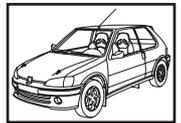
- Souder par points de chaînette les platines acier (rep.2) **au dessus** du support de suspension.

- Souder les équerres d'équilibreurs de capot AV (équerres disponibles dans le réseau

PASSAGES DE ROUE AVANT

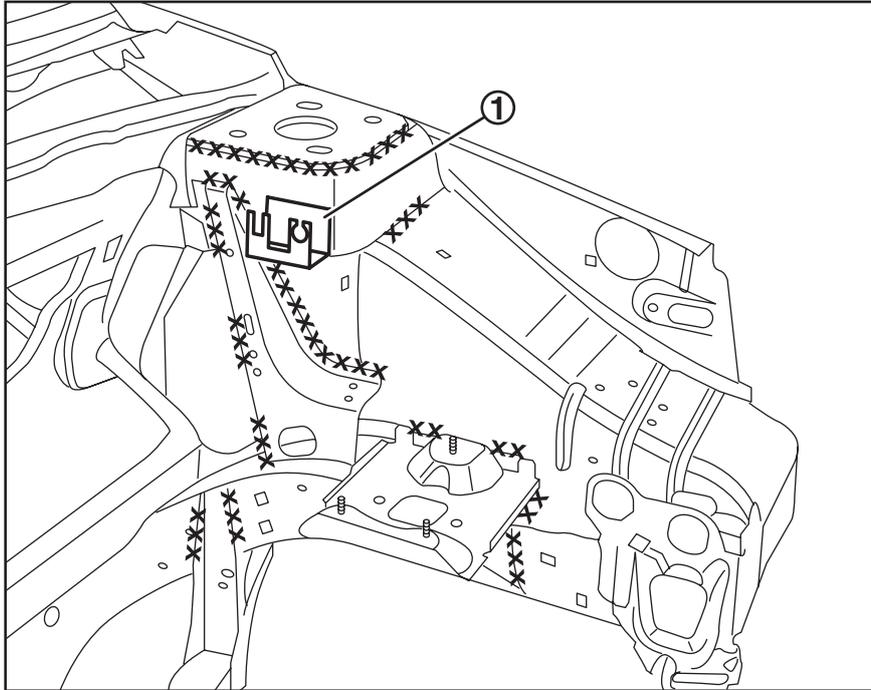
- Afin d'éviter le découpage du pneu, il est obligatoire de plier contre la tôle de passage de roue les bords de tôle d'acier (rep.3) qui font saillie à l'intérieur de ceux-ci (aucune découpe n'est acceptée).

La largeur de la tôle à rabattre est de 10mm.



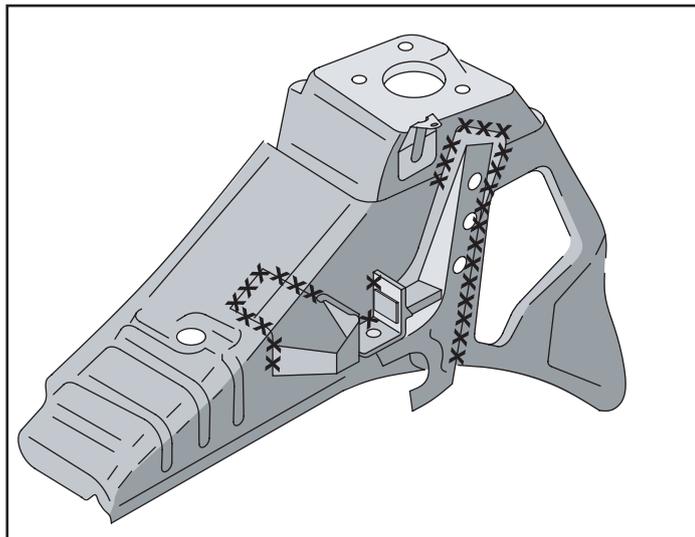
SOUDURES

- Il est conseillé de doubler tous les points de soudure d'origine ou au minimum de souder les éléments indiqués ci-après, en réalisant des cordons de soudure effectués à l'aide d'un poste "Mig" d'une longueur maximum de 30 mm et d'un espacement de 60 mm .



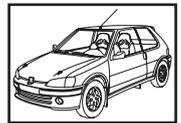
allègement

- Sur l'ensemble des supports de la chapelle gauche, seul le support de boîte à fusible (rep.1) est obligatoire.

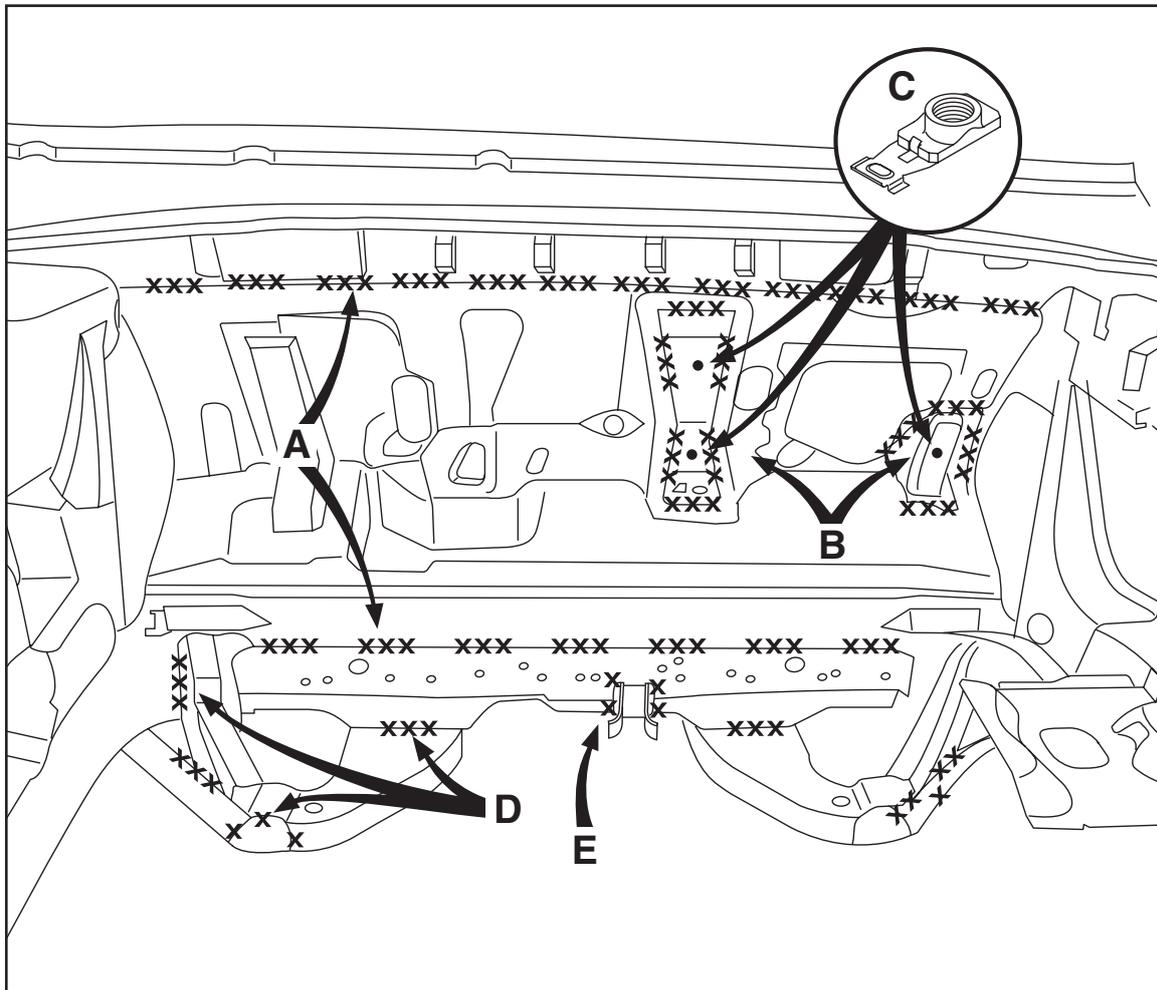


XXX SOUDURE

- Souder l'intérieur des passages de roue par points de chaînette, le support de bac de batterie, ainsi que le support moteur, comme il est indiqué ci-dessus.



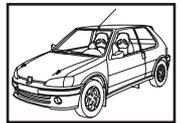
SOUDURES



XXX SOUDURE

- Renforcer par points de chaînette (rep.A) le tablier avant et les doublures de fixation de direction (rep.B). Il est autorisé d'immobiliser par point de soudure dans leur position d'origine les cages écrous (rep.C) (nouveau montage Réf.PR 6941-A5).
- Renforcer par points de chaînette les côtelettes (rep.D)
- Ressouder par points de chaînette la chape d'origine de fixation du support anti-couple moteur (rep.E).

Outillage: Pour vous aider à réaliser conformément ces renforts, un ensemble de contrôle des points de fixations du boîtier de crémaillère et des triangles AV sur caisse est disponible sous la réf. PR 9769-10.



STRUCTURE ET ÉQUIPEMENTS

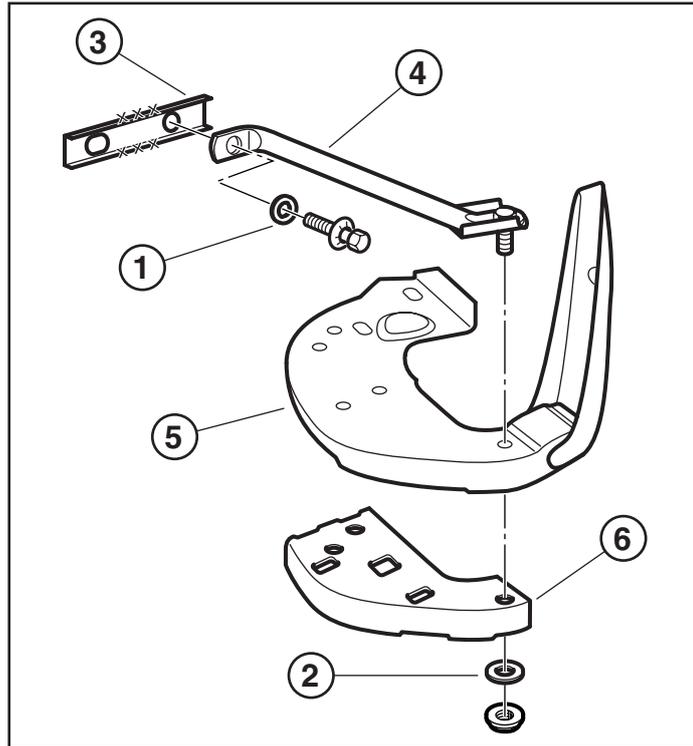
FIXATION TRIANGLE

- Il est conseillé d'ajouter des rondelles $\varnothing 10$ (rep.1 et 2) et de les souder après mise en place et serrage de tout les éléments.
- La liaison centrale (rep.3), peut également être soudée à la caisse après mise en place et serrage de tous les éléments.

Attention: Pour réaliser cette modification, il faut désolidariser le tirant coté gauche de la liaison centrale. Liaison centrale seule réf.PR 7212-X8.

N.B. Suite à un accident, si vous devez effectuer le remplacement des supports paliers (côtelettes rep.5) n'oubliez pas de souder le renfort (rep.6). (obligatoire)

Outillage: Contrôle de position des pièces ci-contre. (voir page 23)

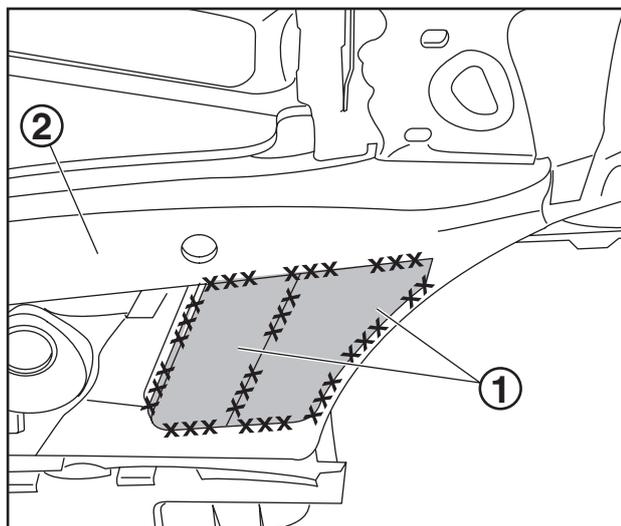


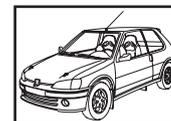
LEVAGE LATERAL (cric)

- Il est autorisé de renforcer le longeron avant au niveau de la zone de levage du véhicule en y soudant des renforts en acier (rep.1) réf.PS 619500-13.

• La mise en place de ces renforts nécessite une fente dans le caisson d'origine afin d'engager les bords pliés des pièces.

ATTENTION: ne pas découper le longeron (rep.2).

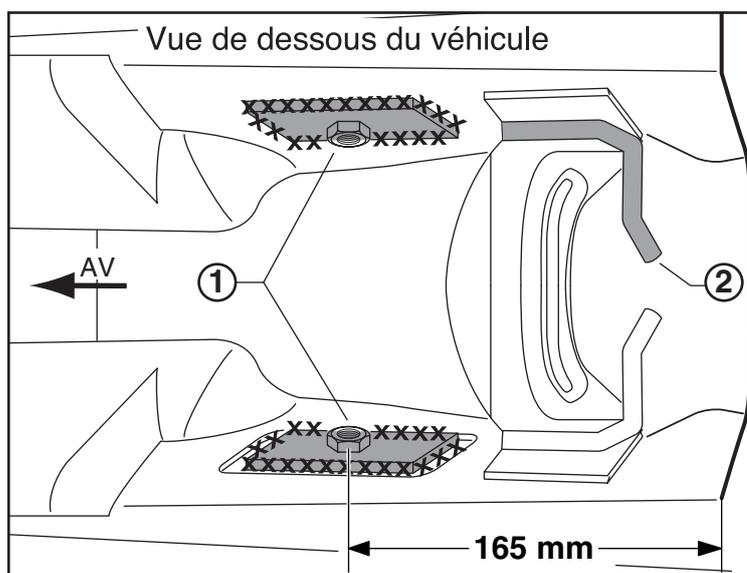




STRUCTURE ET ÉQUIPEMENTS

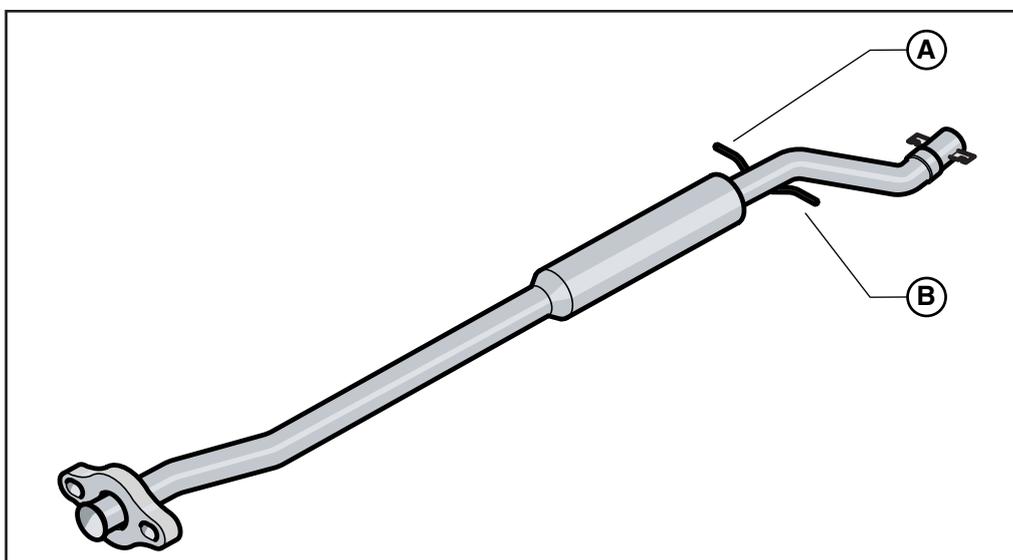
HARNAIS

- Prévoir 2 points d'ancrage supplémentaires (rep.1) pour les fixations de harnais (points intérieurs des sangles abdominales) sur les côtés du tunnel central en arrière des sièges. Pour chaque point d'ancrage créé, souder une plaque renfort en acier d'au moins 40 cm² de surface et d'au moins 3 mm d'épaisseur fournie dans le kit (suivant schéma). Un point d'ancrage de la sangle d'entre jambe (situé sous le siège) est autorisé pour les harnais 5 points (suivant FIA annexe "J"). Plaque renfort (avec écrou soudé) réf.PS 99230-00.

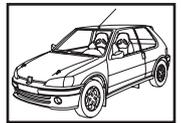


ECHAPPEMENT

- Le tube intermédiaire reprend la fixation de série (rep.A).
- Il est conseillé d'utiliser la fixation supplémentaire (rep.B). Le support supplémentaire sur caisse (rep.2) est à fabriquer et à souder symétriquement au support d'origine (dessin ci-dessus)



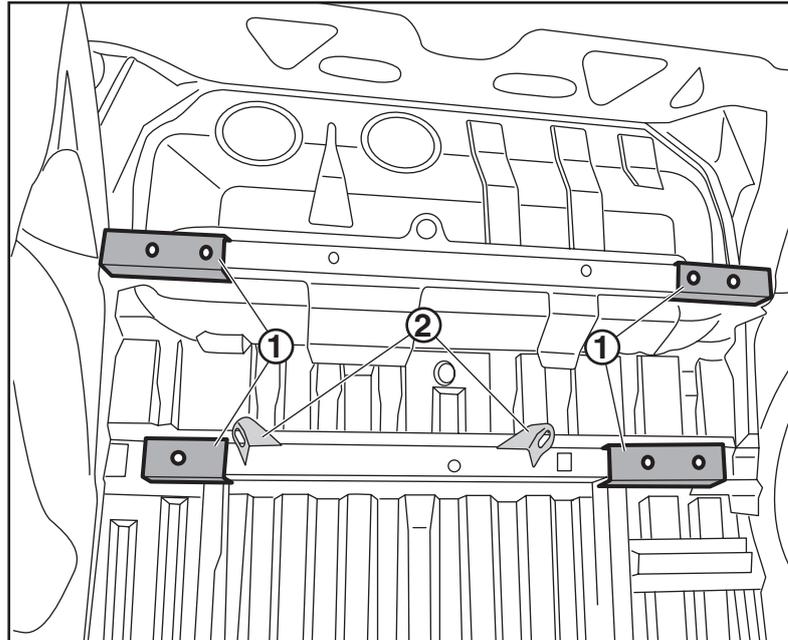
STRUCTURE et EQUIPEMENTS



STRUCTURE ET ÉQUIPEMENTS

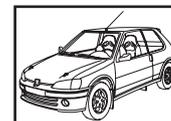
TRAVERSE ARRIÈRE

- Il est autorisé de renforcer les traverses inférieures arrières (au niveau des points de fixation du train AR) en y soudant des renforts en acier (rep.1) réf. PS 619500-12.
- Il est autorisé de supprimer les deux supports de panier de roue de secours (rep.2).



LEVAGE ARRIÈRE (CRIC)

- Il est autorisé de souder des supports de cric (à fabriquer) sous le plancher arrière du véhicule à condition que ceux-ci assurent la fonction de levage uniquement.
- Il est interdit de découper le pare-choc.



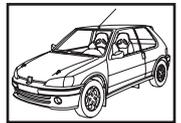
STRUCTURE ET ÉQUIPEMENTS

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES :

Rappel:

Sauf indications contraires, les pièces d'origine conservées ne devront pas être modifiées.

- Planche de bord et combiné d'origine 106 S16.
 - Ventilateur et groupe de chauffage d'origine 106 S16.
 - Garnitures de porte d'origine 106 S16.
 - Absorbeurs latéraux et vide-poches de porte d'origine.
 - Garnitures arrière (sous custode) d'origine 106 S16.
 - Faisceau électrique d'origine à l'exception des suppressions autorisées et indiquées dans ce règlement.
 - Boîtes à fusibles d'origine.
 - Prise diagnostic moteur avec son connecteur d'origine impérativement conservée et opérationnelle. Afin de diminuer le temps de contrôle pendant l'épreuve. Il est conseillé de déplacer le connecteur et de le fixer dans un emplacement plus accessible (ne rien souder sur le pied d'arceau).
 - Batterie qui doit rester de série et à son emplacement d'origine. (les cosses de batterie sont libres)
 - Isolation des bornes de batterie réalisée à l'aide de protections en caoutchouc. (Ex. capuchon réf. PR 5644-10 ou 5644-06)
 - Renforcement des fixations de batterie réalisée à l'aide des sangles ou brides métalliques isolées. (Ex. bride réf. PR 5615-41)
 - Fiche d'homologation et passeport technique présents à bord du véhicule.
 - Pose d'un système d'extinction automatique conforme à l'Art. 253.7.3 de l'annexe "J" en vigueur.
 - Pose d'un extincteur manuel de 4 Kg conforme à l'Art. 253.7.3 de l'annexe "J" en vigueur.
- Important:** Pour les extincteurs agés de plus de deux ans, le concurrent devra présenter à l'équipe Peugeot Sport un justificatif attestant de la vérification et de la validité des extincteurs. Seuls les extincteurs du kit sont autorisés.
- Pose de deux sièges baquets homologués normes FIA en vigueur, de marque SPARCO.
 - Pose de deux harnais homologués normes FIA en vigueur, de marque SPARCO.
 - Accrochage des sangles arrières de harnais par enroulement de celles-ci autour des barres horizontales d'arceau de sécurité.
 - Pose de deux fixations supplémentaires sur capot et hayon.
- Nota :** Supprimer ou rendre inopérant les verrouillages d'origine du capot avant (tout en gardant la sécurité) et du hayon arrière.
Il est possible de monter des cadenas sur capot et hayon avant la mise au parc fermé du véhicule.
- Triangle de sécurité (à fixer solidement) Réf. PR 9890-05. Sangle triangle Réf. PR 6375-04.
 - Roue de secours, cric et clé de roue (à fixer solidement).
 - Projecteur additionnels dans pare-choc avant (peuvent être rendus inopérants et être couverts avec du ruban adhésif) mais demeurer en place.



STRUCTURE ET ÉQUIPEMENTS

ÉQUIPEMENTS

Il est autorisé de supprimer:

- Le faisceau témoin d'usure de freins jusqu'au connecteur du réservoir de liquide de freins.
- Le protecteur plastique fixé sur le boîtier électronique d'allumage / injection.
- Le système de correction de hauteur des projecteurs afin de monter un système manuel d'origine Peugeot 106.
- Toutes les plaques d'insonorisant et d'antigravillonnage (Blackson).
- Les tapis et les garnitures de pavillon.
- La poignée de maintien côté passager, les deux pare-soleil et le rétroviseur intérieur.
- Le plafonnier, sa console, son faisceau électrique (jusqu'au connecteur situé côté gauche en-dessous du tableau de bord) et le câble d'antenne
- La console et le soufflet de levier de vitesses.
- La banquette arrière et les grilles de coffre arrière.
- La tablette arrière, ses supports et ses butées (situées sur le hayon arrière).
- L'éclairage du coffre.
- Les accoudoirs de porte. (absorbeur conservé)
- Les lèves-vitres électriques, afin de monter des lèves-vitres manuels d'origine Peugeot 106.
- Les faisceaux électriques de porte jusqu'à la connection avec faisceau principal.
- Les rétroviseurs électriques afin de monter des rétroviseurs manuels d'origine Peugeot 106.

ATTENTION: les rétroviseurs sans commande intérieure sont interdits.

- Les faisceaux électriques de rétroviseur jusqu'à la connection du faisceau principal.
- Le système de condamnation centralisée des portes et son faisceau jusqu'à la connection avec le faisceau principal.
- Le système d'air conditionné afin de monter un système de ventilation d'origine Peugeot 106. Le faisceau électrique d'air conditionné jusqu'à la connection avec le faisceau principal.
- Le système antidémarrage électronique et son faisceau électrique jusqu'à la connection avec le faisceau principal.

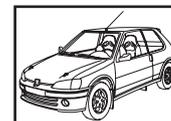
NOTA: Si vous souhaitez déverrouiller votre calculateur d'origine, vous devez suivre la procédure indiquée ci dessous.

1°) ANTIDÉMARRAGE A TRANSPONDEUR

- 1) Entrer dans le véhicule et fermer les portes
- 2) Mettre le contact
- 3) Couper le contact
- 4) Déconnecter le boîtier de contrôle
Le boîtier de contrôle est situé sur le côté droit de la colonne de direction au dessus du pédalier (boîtier noir à connecteur à levier basculant).
- 5) Démarrer le véhicule afin de contrôler le bon déverrouillage du calculateur.

2°) ANTIDÉMARRAGE A CLAVIER

- 1) Entrer dans le véhicule et fermer les portes
- 2) Mettre le contact
- 3) Composer le code sur le clavier
- 4) Déconnecter le clavier
- 5) Démarrer le véhicule afin de contrôler le bon déverrouillage du calculateur.



STRUCTURE ET ÉQUIPEMENTS

ÉQUIPEMENTS A SUPPRIMER :

- Système de sac gonflable (airbag) + ceintures pyrotechniques et faisceau électrique jusqu'à la connection avec faisceau principal.
- Moteur d'essuie-vitre arrière et son faisceau jusqu'au connecteur avec le faisceau arrière.
Attention: le troisième feux stop est obligatoire et doit être opérationnel.
- Durite d'eau jusqu'à la sortie de pompe du bocal de lave-glace arrière.

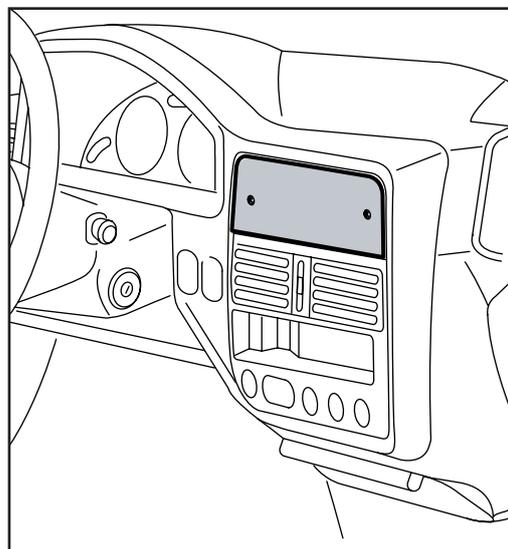
NOTA: Il existe un kit obturateur de série Peugeot 106 qui se monte à la place du moteur d'essuie-vitre arrière.

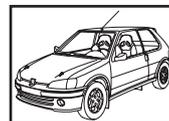
- réf.PR un obturateur 8745-42
- réf.PR une rondelle 8745-44
- réf.PR une vis 8745-43

ÉQUIPEMENTS FACULTATIFS

- Grille de protection installée sur la face interne de calandre afin de préserver le radiateur d'eau de toute projection.
- Élément filtrant (choix libre) installé à la place du filtre d'entrée d'air d'origine de ventilation habitacle.
- Repose-pied pilote et copilote, ainsi qu'un dispositif anti-dérapant (grillage ou autre) popé à la caisse (à proximité des pédales).
- Coupe-circuit général, recommandé dans ce cas la commande extérieure est obligatoire.
- Rampe de phare (disponible à la boutique Peugeot Sport), qui sera présentée au contrôle technique avant épreuve.
N.B. La rampe ne doit pas empêcher l'ouverture rapide du capot.
- Interrupteurs avec relais et fusibles (capacité minimum 12 V/20 A) :
 - Par paire de phares additionnels.
 - Pour la marche forcée du manocontact du motoventilateur (*).
- Les interrupteurs devront être obligatoirement montés à l'emplacement d'origine de l'autoradio (grisé sur le dessin).
- le relais pourra être monté :
 - soit à l'emplacement d'origine de l'autoradio (voir dessin ci-contre).
 - soit sur le passage de roue AV gauche, à l'intérieur de l'habitacle moteur.

(*): conserver impérativement le principe d'origine de déclenchement automatique (thermocontact).





STRUCTURE ET ÉQUIPEMENTS

PROTECTIONS TERRE (Bavettes)

Protection avant

Rappel de la réglementation, annexe "J" (article 252 § 7. 7) : A condition que le règlement particulier de l'épreuve les autorise ou les impose, les bavettes transversales sont acceptées en rallye .

Ces bavettes ne devront pas dépasser en projection verticale la carrosserie et ne pas être à au plus de 10 cm du sol. Les fixations des bavettes sont libres.

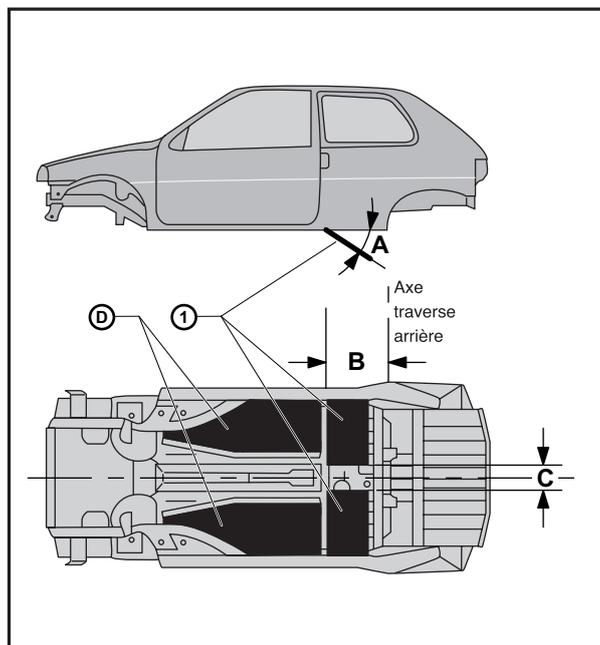
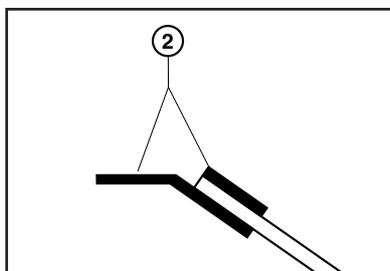
NOTA: Afin d'augmenter la garde existant entre les roues Av et les bavettes AV Peugeot Sport, il est autorisé de modifier le contour de ces dernières.

Protection centrale arrière

Monter les bavettes du kit (1).
Les fixer sous caisse au moyen de pattes (2) non fournies dans le kit (en alu ou en acier) vissées ou popées.

- L'angle A $\leq 45^\circ$
- Cote B = 440 mm
- Cote C = 200 mm minimum

Bavette Réf : 619400-00



PROTECTIONS PLANCHER

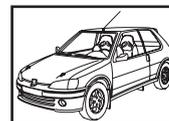
Il est autorisé de monter des protections sous plancher dans la zone maxi (rep.D) représentée en sombre sur le dessin ci-dessus. Celles-ci sont à découper obligatoirement dans une plaque thermoformable d'épaisseur 2 mm disponible à la boutique Peugeot Sport sous la référence R19506-01.

Les protections doivent épouser les formes d'origines et être démontables. Les fixations sont libres.

PROTECTIONS BAS DE CAISSE / AILE ARRIÈRE

Il est autorisé de monter des protections de bas de caisse ou d'aile arrière ; elles doivent épouser les formes d'origine.

NOTA : les protections de réservoir, les protections de roue ainsi que toutes les autres protections, doivent être en accord avec la réglementation définie dans l'annexe J en vigueur art. 252 §7.7.



STRUCTURE ET ÉQUIPEMENTS

PARE-CHOC, ELARGISSEURS D'AILE ET PROTECTEURS DE BAS DE CAISSE

• Rappel réglementation Gr A annexe J: Il est autorisé de réduire les bords plastique des ailes et des pare-chocs lorsqu'il font saillie à l'intérieur du logement des roues.

Merci de vous conformer à cela par conséquent:

Le contour visible de ces éléments doit demeurer d'origine (sans découpe).

NOTA: Il est conseillé de renforcer le maintien des protecteurs de bas de caisse et des élargisseurs d'aile AV et AR sur caisse en les popant.

PASSAGE DE ROUE AVANT

• Afin de protéger le compartiment moteur des remontées d'eau et des diverses projections créées par temps de pluie, il est préconisé de fermer le trou de passage des biellettes de direction par une pièce en caoutchouc (non fournie) fendue en son milieu et popée.

Par temps chaud ces protections sont déconseillées, (elles limitent l'écoulement d'air sous capot et donc refroidissement moteur).

PARE-BOUE

• Il est conseillé de renforcer la fixation des quatre protections plastiques dans les passages de roue.

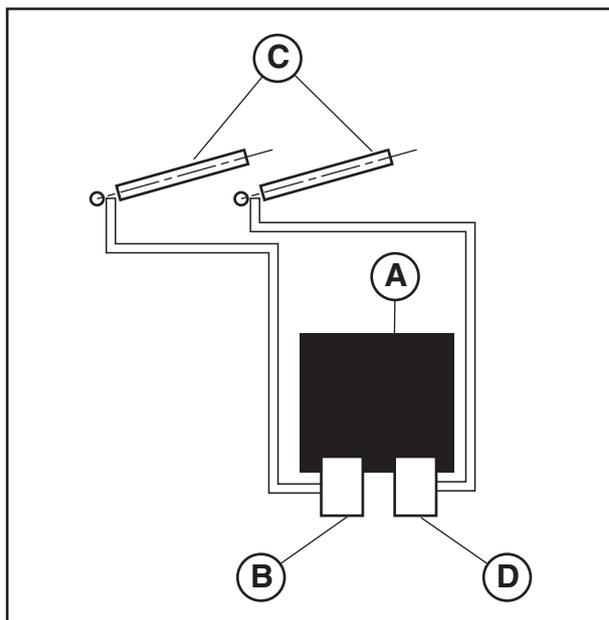
PROTECTEURS DE PORTES LATÉRALES ET D'AILE ARRIÈRE

• Suite à l'homologation en évolution du type (fiche d'extension n°18/01 E.T), les 106 S16 seront acceptées avec ou sans les protecteurs (baguettes) de portes latérales et d'aile arrière.

GRILLE DE BAIE DE PARE-BRISE

• Il est obligatoire de conserver la grille Réf. PR 8251-54.

LAVE-GLACE AVANT



Il est conseillé de modifier le système de lave-glace avant (schéma ci-contre):

1°) En ajoutant une pompe supplémentaire (B) qui se monte sur le réservoir (A) d'origine.

2°) En remplaçant les gicleurs d'origine par des rampes (C) qui se fixent directement sur les essuie-glaces d'origine.

3°) L'alimentation électrique de la pompe (D) est prise directement sur la pompe d'origine.

La BOUTIQUE PEUGEOT SPORT propose un kit lave-glace avant à rampe Réf. : 619501-00.